



Fédération culturelle
canadienne-française

Place de la francophonie
450, rue Rideau, pièce 405
Ottawa ON K1N 5Z4

☎ 613 241-8770

☎ 613 241-6064

🌐 www.fccf.ca

Communiqué

Pour diffusion immédiate

La FCCF réagit aux décisions du CRTC

Ottawa – vendredi 30 janvier 2015 – La FCCF s'inquiète de la fragilisation et de l'effritement de la télévision locale, un fait d'autant plus préoccupant depuis l'élimination du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL).

En effet, la FCCF a toujours été d'avis que des mécanismes d'appui à la production locale et régionale contribuaient au développement des communautés francophones en situation minoritaire. Nous tenons à rappeler ici que si le Programme de production de langue française en milieu minoritaire du Fonds des médias du Canada a eu un impact positif sur la capacité des réalisateurs, artisans et producteurs de la francophonie canadienne à produire du contenu qui reflète leurs réalités, seul le FAPL a su grandement contribuer à la diversité de la programmation locale et au soutien de nos stations locales et plus particulièrement celles de la SRC.

Aussi, si nous sommes ravis d'entendre le CRTC réaffirmer que « les stations de télévision locale sont des sources importantes d'émissions de nouvelle et d'information pour les collectivités qu'elles desservent, ainsi que d'émissions de divertissements et éducatives », l'annonce du réexamen des sources de financement de la programmation locale nous préoccupe. Les délais nécessaires à l'étude pourraient nous faire perdre des acquis déjà très fragilisés.

Déjà, on observe dans certaines régions desservies par la SRC, une réduction de la durée des bulletins d'information locale et une diminution importante des ressources pour la couverture des activités culturelles.

« Sachant aujourd'hui que les recettes des EDR diminuent en raison de la concurrence et de la fragmentation des auditoires et que le CRTC estime qu'imposer des frais ou des redevances supplémentaires aux Canadiens n'est pas le mécanisme approprié pour financer la programmation locale, nous pensons que le moment est venu pour CRTC de se pencher sur l'absence de réglementation des nouveaux services de programmation par Internet présentement exemptés du système », souligne monsieur Martin Théberge, président de la FCCF. « Il faudrait que le CRTC puisse réglementer les nouveaux services par contournement, tel Netflix, pour les inclure dans le système de paiement de redevances et pour préserver la compétitivité de nos industries culturelles sur le long terme. »

Cette nouvelle source de revenus pourrait permettre à court, moyen et long terme de fournir une aide supplémentaire pour financer la programmation locale tant désirée par les Canadiens.

—30—

La FCCF est un organisme national dont la mission est de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes. Elle réunit des représentants de sept regroupements nationaux en théâtre, en littérature, en chanson-musique, en arts médiatiques et en arts visuels, ainsi que 13 organismes œuvrant au développement culturel et artistique de onze provinces et territoires du Canada, un regroupement de réseau de diffusion et une alliance de radios communautaires. La FCCF est membre de la Coalition canadienne des arts, de la Coalition pour la diversité culturelle, et de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Pour de plus amples renseignements : Aude Rahmani, chef des communications par intérim,
Fédération culturelle canadienne-française

Téléphone : 613-241-8770 p.22

facebook.com/infofccf twitter.com/infofccf www.fccf.ca